

C.Q.P. (Certificat de Qualification Professionnelle) de karaté et discipline associés.

Enseignement contre rémunération : La rémunération est équivalente au groupe 4 de la CCNS sur les 300 premières heures et majorée de 25% au delà.

Enseignement en autonomie.

Durée de la formation : 50 heures + 5 heures de positionnement (entretien).

Préparation : écoles des cadres

Condition d'inscription :

- PSC1 ou équivalent (brevet de secourisme).
- Certificat médical
- Etre titulaire du D.I.F. ou suivre la formation de la saison en cours
- 18 ans
- 1^{er} dan

Pièces à fournir pour l'inscription :

- Photocopie passeport sportif (page de garde, licences et certificat médical, page des grades)
- Photocopie pièce d'identité
- Fiche d'inscription avec photo
- Photocopie du D.I.F.
- Licence en cours
- CV
- Lettre de motivation
- Règlement

Tarif : 550€

Pour être accepté en formation vous devez :

Nous faire parvenir la présente fiche d'inscription accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation proposant un projet de développement de votre discipline (ouverture de club par exemple) et de votre situation personnelle.

Contenu de la formation :

- Méthodologie de projet, gestion et communication.
- Organisation, réglementation et législation.
- Principes pédagogiques sur différents publics.
- Construction de programmes ou de cycles d'enseignement.
- Principe d'anatomie physiologique et biomécanique appliquée.
- Mise en place d'action de développements.